

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 14 décembre 2023**

**CP20231214\_7  
id. 4047**

*Le 14 décembre 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.*

*Nombre de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 10*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, Mme BOURDONCLE, M. BERTELLI, M. BELLOC, M. BEQ, M. BÉSIERS, M. CROS, M. DESCAZEUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme NÈGRE, Mme SARDEING, M. WEILL.*

*Sont représentés :*

*M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), Mme SINOPOLI (pouvoir à Mme BOURDONCLE), M. VAISSIÈRES (pouvoir à M. GONZALEZ).*

*Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**AIDE À LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX  
EN CENTRES BOURGS**

---

Par délibération du 5 avril 2017, la collectivité a souhaité mettre en œuvre une politique de revitalisation des centres bourgs, en attribuant un bonus, sur son territoire de délégation, aux opérations de construction ou d'acquisition/amélioration dans les centres bourgs à proximité des services et des commerces selon les modalités suivantes :

- participation plafonnée à 10 000 € par logement (PLUS et PLAI),

- plafond de 10 logements aidés par opération et par an,
- participation de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) au moins égale à celle du Département,
- participation du bailleur par injection de fonds propres au moins égale à celle du Département,

Monsieur le Président a l'honneur de soumettre aux membres de la commission permanente le dossier présenté par Tarn et Garonne Habitat au titre de cette politique, qui a fait l'objet d'un avis favorable de financement dans le cadre des crédits délégués de l'État et relatifs à l'opération suivante :

Opérateur	Communes	Opérations	n° PROGOS	Type	Aide communale	Fonds propres bailleur	Aide du Département
TGH	VERDUN SUR GARONNE	rue Clémence Isaure (site Ex : Ehpad) 9 logements dont 5 PLUS et 4 PLAI	LOG 08318	C	Cession minorée de foncier + aide directe  63 621 €	90 000 €	63 621 €
<b>TOTAL</b>	9 logements et plafond de 90 000 €						63 621 €

Il est proposé d'accorder à Tarn-et-Garonne Habitat l'aide départementale bonifiée, afin de réduire la mobilisation de ses fonds propres et de rechercher l'équilibre de cette opération à hauteur de l'aide communale.

L'aide départementale proposée à hauteur de 63 621 € est équivalente à l'aide de la commune.

Cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits sur l'exercice du budget départemental en cours, imputation 1404-2041782/72/204 – Programme P024, Opération O004, enveloppe E17.

Autorisation de programme LOBO 2023	100 000 €
Engagement à ce jour	0 €
Engagement à la présente commission	63 621 €
Disponible	36 379 €

## **DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 5 avril 2017 relative à l'évolution de la politique du logement social dans le cadre du plan départemental de l'habitat,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre de l'aide à la production de logements sociaux en centres bourgs, l'attribution d'une subvention départementale d'un montant de 63 621 € à verser au bailleur Tarn-et-Garonne Habitat pour l'opération (5 PLUS – 4 PLAI) rue Clémence Isaure (site Ex : Ehpad) de 9 logements sur la commune de Verdun-sur-Garonne ;
- Précise que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à l'exercice en cours, imputation 1404-2041782/72/204 - Programme P024, Opération O004, Enveloppe E17 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

*Monsieur José Gonzalez ne prend pas part au vote en sa qualité de Président de Tarn-et-Garonne Habitat.*

Envoyé en préfecture le 26/12/2023 Reçu en préfecture le 26/12/2023 Publié le 26/12/23 ID : 082-228200010-20231214-4866-DE-1-1
---

Le Président,

Michel WEILL